



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 060-216001743-20260611-19DEL_CM080626-DE



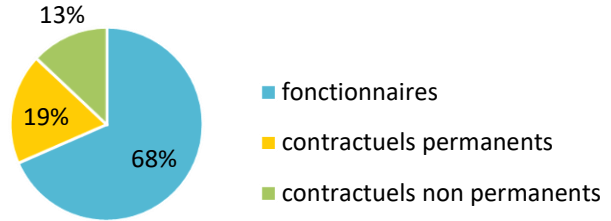
COMMUNE DE CREIL

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Oise.

Effectifs

884 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 605 fonctionnaires
- > 164 contractuels permanents
- > 115 contractuels non permanents



4 % des contractuels permanents en CDI

5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

Précisions emplois non permanents

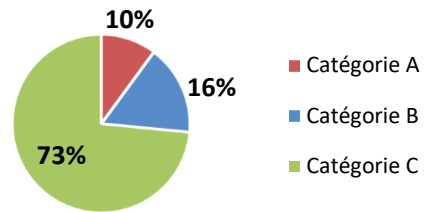
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 73 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

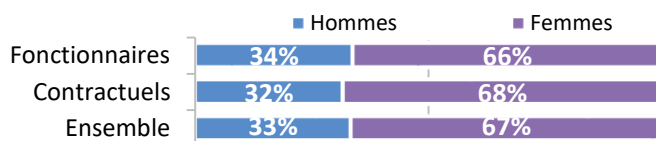
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	17%	22%
Technique	46%	51%	47%
Culturelle	5%	14%	7%
Sportive	1%	2%	2%
Médico-sociale	7%	7%	7%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	15%	9%	13%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



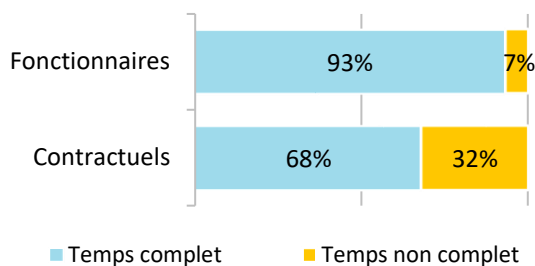
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Adjoints d'animation	13%
Adjoints administratifs	12%
Agents de maîtrise	8%
Rédacteurs	5%

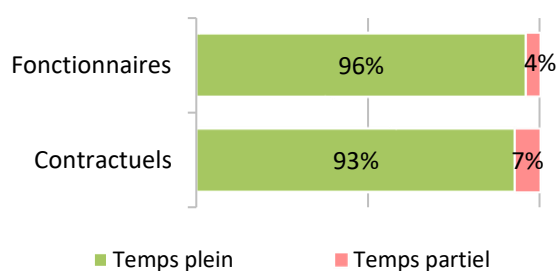


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents permanents à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	41 fonctionnaires TNC	52 contractuels TNC
Culturelle	13%	70%
Technique	12%	38%
Animation	6%	29%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

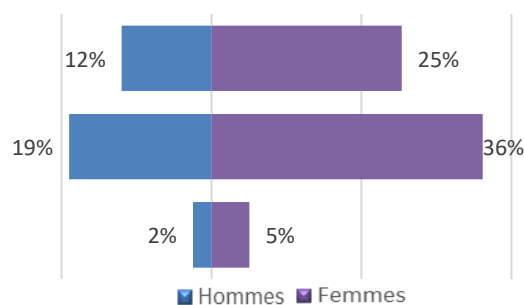
1% des hommes à temps partiel
 7% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,59	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,15	
Ensemble des permanents	46,00	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	41,54	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

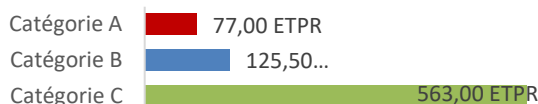
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 849,46 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 599,50 fonctionnaires
- > 166,00 contractuels permanents
- > 83,96 contractuels non permanents

1 546 017 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 6 agents en congés parental
- > 25 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 4 agents détachés dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 276 arrivées d'agents permanents et 74 départs

18 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
---	---------------------------------

567 agents

➔ Principales causes de départs permanents

Départ à la retraite	22%
Mutation	18%
Démission	15%
Mise en disponibilité	14%
Fin de contrats dont remplacements	12%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	91%
Voie de mutation	5%
Remplacements (contractuels)	2%
Recrutement direct	1%
Voie de détachement	1%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

➔ 7 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 43% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun avancement d'échelon et 24 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	3	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	67%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 62,25 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	51 783 510 €	Charges de personnel*	32 237 105 €	➔	Soit 62,25 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	21 641 200 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	2 503 942 €
Primes et indemnités versées :	2 197 896 €		
IFSE :	2 151 309 €		
CIA :	38 487 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	357 126 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	307 167 €		
SFT (<i>titulaire uniquement</i>) :	191 297 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	41 659 €	29 184 €	37 429 €	30 133 €	26 664 €	20 647 €
Technique	58 886 €	41 846 €	36 432 €	29 224 €	26 338 €	19 424 €
Culturelle	52 361 €	27 871 €	28 129 €	24 409 €	23 593 €	28 086 €
Sportive			37 058 €	36 606 €		
Médico-sociale	77 233 €	30 742 €	27 249 €	20 279 €	25 586 €	
Police			54 380 €		44 474 €	
Incendie						
Animation			29 788 €	24 293 €	25 108 €	35 387 €
Toutes filières	50 362 €	29 630 €	33 451 €	26 760 €	26 556 €	21 805 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,16 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	10,41%
Contractuels sur emplois permanents	9,04%
Ensemble	10,16%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 14831,43 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 7920,75 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 964 €	120 €	1%	14 947 €	267 €	2%	3 039 €	44 €	1%	2 731 €	67 €	2%
Catégorie B	4 788 €	115 €	2%	5 568 €	123 €	2%	3 689 €	98 €	3%	5 650 €	150 €	3%
Catégorie C	1 737 €	17 €	1%	2 533 €	63 €	2%	929 €	13 €	1%	1 226 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 4 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 8,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,43%	0,61%	2,04%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,27%	1,83%	2,96%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 100,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 69 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 7,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 81 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Prévention et risques professionnels

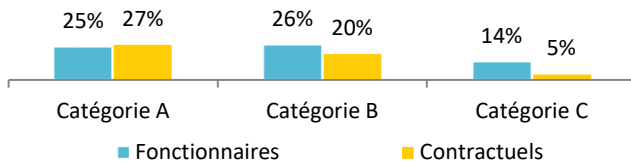
- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
25 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 5 284 €
Coût par jour de formation : 211 €
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Formation

➔ En 2024, 15,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



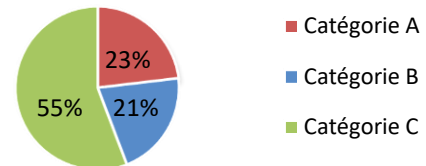
➔ 341 861 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	67 %
Coût de la formation des apprentis	8 %
Frais de déplacement	7 %
Autres organismes	18 %

➔ 455 jours d'agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
-------	------

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	81 600 €	34 080 €
Montant moyen par bénéficiaire	300 €	120 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

➔ Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2024 dans la collectivité

➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

<p>1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail</p>	<p>2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</p>	<p>3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</p>
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.